

CONSEIL D'ETABLISSEMENT 2022/2023

La liste doit comporter au plus 8 candidats et au minimum 2 candidats
Seules les listes présentant des candidats de parents d'élèves du premier et second degré sont recevables
les candidats seront classés par ordre préférentiel qui déterminera l'attribution des sièges

N°	Nom Prénom	Classes enfants	adresses mail	numéros de portable	signatures
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

A compléter par l'administration

Date de reception de la liste :

N° de liste :

Nom du dépositaire :

signature du dépositaire :